
Club Nautique de Sherbrooke

2255 rue de la pointe
Sherbrooke, 819-821-5835
Canoë-kayak

Code d'éthique de l'entraîneur

2019

VUE D'ENSEMBLE

Certaines valeurs considérées fondamentales en entraînement ont été exprimées sous la forme d'une série de principes dans le Code d'éthique du PNCE. Ces principes illustrent les devoirs et les responsabilités des entraîneur(e)s, mais ils peuvent également s'appliquer à d'autres intervenant(e)s du sport, p. ex., les officiel(le)s et les responsables de l'administration.

Le Code d'éthique du PNCE peut aider les entraîneur(e)s à évaluer certaines problématiques pouvant survenir en sport, car il représente un point de référence pour ce qui est «de la bonne chose à faire». À titre d'exemple, le code d'éthique aide les entraîneur(e)s à prendre des décisions réfléchies concernant l'équilibre dans l'atteinte d'objectifs personnels ou d'équipe et les moyens par lesquels ces objectifs seront atteints.

Les valeurs

Le Code d'éthique du PNCE aborde les valeurs fondamentales que sont la sécurité, l'entraînement responsable, l'intégrité dans les relations, le respect des athlètes et le respect du sport. Ces valeurs sont exprimées dans le cadre de cinq (5) principes éthiques de base.

- **Sécurité physique et santé des athlètes**
- **Entraîner de façon responsable**
- **Intégrité dans les rapports avec les autres**
- **Respect des athlètes**
- **Honneur du sport**

Valeur	Normes de comportement attendues des entraîneur(e)s
Sécurité physique et santé des athlètes	S'assurer que les sites d'entraînement ou de compétition soient sécuritaires en tout temps.
	Être prêt(e) à intervenir rapidement et de façon appropriée en cas d'urgence.
	Éviter de mettre les athlètes dans des situations présentant des risques inutiles ou non adaptés à leur niveau.
	Chercher à préserver la santé ou le bien-être présents ou futurs des athlètes.
Entraîner de façon responsable	Utiliser judicieusement l'autorité associée à sa position et prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des athlètes.
	Favoriser le développement de l'estime de soi des athlètes.
	Éviter de tirer un avantage personnel d'une situation ou d'une décision.
	Connaître ses limites sur le plan des connaissances/compétences au moment de prendre des décisions, de donner des consignes ou d'agir.
	Honoré les engagements, la parole donnée et les objectifs sur lesquels il y a eu entente.
	Maintenir la confidentialité et le caractère privé des informations personnelles et les utiliser de façon appropriée.
Intégrité dans les rapports avec les autres	Éviter les situations qui peuvent affecter l'objectivité ou l'impartialité des fonctions d'entraîneur(e).
	S'abstenir de tout comportement constituant du harcèlement ou une relation inappropriée avec un(e) athlète.
	S'assurer de suivre un processus équitable au moment de prendre des décisions.
Respect des athlètes	S'assurer que chacun soit traité de façon égale, peu importe l'âge, l'ascendance, la couleur, la race, la citoyenneté, l'origine ethnique, le lieu d'origine, la langue, la croyance, la religion, le potentiel athlétique, le handicap, la situation familiale, l'état matrimonial, l'identité de genre, l'expression de genre, le sexe ou l'orientation sexuelle.
	Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres.
	Respecter les principes, règles ou politiques en vigueur.
Honneur du sport	Observer et faire observer tous les règlements de façon stricte.
	Vouloir se mesurer à un(e) adversaire dans l'équité.
	Maintenir sa dignité en toutes circonstances et faire preuve de contrôle de soi.
	Respecter les officiel(le)s et accepter leurs décisions sans douter de leur intégrité.

Basé sur: Code d'éthique du PNCE, Programme National de Certification des Entraîneurs